

LOCAMARINE



NOSY BE MADAGASCAR

CONDITIONS GENERALES DE VENTES ET DE COLLABORATION POUR LA LOCATION DE BATEAUX À MOTEUR AVEC SKIPPER

1 - RESERVATION ET CONFIRMATION

Toutes réservations seront prises en compte uniquement si elles parviennent par écrit (email ...) à locamarine.nosybe@techmarine.mg . Elles seront alors immédiatement traitées selon la disponibilité du planning. Aucune réservation ne sera confirmée sans réception de celui-ci.

2 - CONDITIONS DE PAIEMENT

La facture peut être acquittée :

- Soit par chèque en Ariary
- Soit par virement bancaire en Ariary (RIB sur demande)

Les frais de virement seront à la charge du donneur d'ordre et une copie du document SWIFT devra être adressée à LOCAMARINE par email à locamarine.nosybe@techmarine.mg

Une pénalité de 5 % du montant total de la facture TTC, par mois de retard de paiement sera demandée aux agences si le paiement n'a pas été effectué dans les **15 jours** qui ont suivi la fin de la location du client. Les réservations en cours de l'agence concernée seront alors suspendues.

Aussi, LOCAMARINE se réserve le droit d'augmenter l'acompte de réservation aux agences suite à un retard de paiement.

3 – REMISES

Nous accordons une commission entre 10 % et 15 % sur les tarifs publics selon le nombre de jours de réservations confirmée (15 % à partir de la 60ème réservations), ceci afin de motiver et fidéliser nos partenaires.

4 - ANNULATION

L'annulation peut se faire par téléphone mais devra obligatoirement être formulée par écrit (email ou fax). Si celle-ci nous est parvenue :

- ⊙ 30 j avant la date d'arrivée du client aucun frais ne vous sera demandé
- ⊙ Entre J -30 et J -21 les frais d'annulation s'élèveront à 30 % de la totalité du séjour.
- ⊙ Entre J -20 et J -10 les frais d'annulation s'élèveront à 50 % de la totalité du séjour
- ⊙ Entre J -09 et J -4 les frais d'annulation s'élèveront à 75% de la totalité du séjour.
- ⊙ A moins de 3 jours et en cas de no show, les frais correspondront à 100% du séjour

- Dans le cas où par suite d'avarie ou de retard le navire loué ne pourrait être mis à disposition du locataire, le loueur peut proposer de prolonger la location de la durée du retard, dans la limite disponible du planning.

- Le loueur peut également fournir au locataire, dans la limite des disponibilités de sa flotte, un navire équivalent ou supérieur possédant le même nombre de couchettes, pour toute ou partie de la période de location restant à couvrir.
- Si la prolongation de la durée de location ou la substitution d'un navire équivalent pour la durée totale se révélaient impossibles, le locataire sera remboursé au prorata des sommes versées par lui, correspondant aux jours de privation de jouissance.

5 - REVISION DE TARIFS

Les tarifs joints sont valables du 01 Novembre 2019 au 31 Octobre 2020. Toutefois, LOCAMARINE se réserve le droit de modifier ces tarifs suivant les variations du coût du transport (hausse du carburant), du changement de la législation fiscale ou d'une importante dévaluation monétaire.

6 - RECLAMATIONS ET CONTENTIEUX

Nous invitons les clients à formuler leurs réclamations pendant leur location et au moment des faits et objet de cette réclamation, auprès des responsables de Locamarine. Ceci afin de satisfaire au mieux les requêtes du client en les traitant immédiatement sur place et dans les meilleurs délais. Nous remercions, nos partenaires de diffuser largement cette information.

En cas de litige entre les parties, et échec de solution à l'amiable, le contentieux se réglera devant le tribunal d'Antananarivo selon les lois en vigueur.

Pris connaissance et lus les articles dans contrat de location.

Fait à, le

Signature et cachet :